

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-094

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande Mr et Mme LADEYN Mickael 20, rue de Bergues à Wormhout afin d'effectuer une livraison de bois à son domicile,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 20, rue de Bergues, et ce, le vendredi 12 mai 2023 de 5h30 à 19h.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 24/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24/04/2023
Le Maire,
Frédéric DEVOS

